

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1881.

### Rapport des Commissions réunies des Travaux publics et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi allouant des Crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1880.

(Voir les n° 171 et 190, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE LABBEVILLE, Président, le Baron DE WOELMONT, PENNART, le Baron BETHUNE, et PIRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui nous occupe trouve sa raison d'être dans la nature même du Budget auquel il sert de complément; les travaux qui dépendent du Département des Travaux publics sont tellement complexes, les matières qu'il embrasse sont tellement variées et de nature incertaine qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de prévoir avec quelque certitude le montant exact des crédits à solliciter. Aussi, à la fin de chaque exercice, on trouve toujours des différences, soit que des crédits n'aient pas été épuisés, soit que d'autres aient été insuffisants.

Le développement continu de notre réseau national de chemins de fer, le besoin de bâtiments pour y installer des services nouveaux, les frais d'entretien de ces locaux, la rémunération des employés de tous les degrés, les gratifications qui ont été accordées à ce personnel pour le travail extraordinaire auquel il a été astreint en 1880 : telles sont les sources principales qui ont donné lieu à l'insuffisance des crédits primitivement demandés.

La situation que le Projet de Loi a pour objet de régulariser s'explique donc facilement aussi, ce Projet, à la Chambre des Représentants, a été adopté à l'unanimité des 72 membres présents.

Vos Commissions réunies des Travaux publics et des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous proposent, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
PIRET-GOBLET.

*Le Président,*  
Baron DE LABBEVILLE.